

## SAMOA-OCCIDENTAL

**Date des élections:** 21 février 1976

### **But de la consultation**

Renouvellement de tous les membres du Parlement à l'échéance normale de leur mandat. Les précédentes élections générales avaient eu lieu le 25 février 1973.

### **Caractéristiques du Parlement**

Le Parlement monocaméral du Samoa-occidental, l'Assemblée législative, se compose de 47 membres élus pour 3 ans; 45 d'entre eux sont élus dans autant de circonscriptions territoriales réservées aux *matais* (chefs élus des unités familiales larges) et deux sont élus par les citoyens n'appartenant pas au système des *matais*, inscrits sur les listes électorales à titre individuel.

### **Système électoral**

Dans les circonscriptions, les électeurs des représentants des *matais* doivent être âgés de 21 ans révolus, détenir un titre de *matai* et être inscrits sur les listes électorales. Les citoyens du Samoa-occidental, âgés de 21 ans révolus peuvent s'inscrire sur les listes électorales à titre individuel, mais personne ne peut figurer à la fois sur les listes électorales des *matais* et sur celles des électeurs individuels.

Tout candidat à l'Assemblée législative doit avoir la qualité d'électeur, ne pas être malade mental ni failli non réhabilité, ne pas avoir été condamné, que ce soit au Samoa-occidental ou américain, pour un crime ou un délit passible de mort ou d'une peine d'emprisonnement de deux ans ou plus, ni condamné, au Samoa-occidental, pour corruption électorale, à moins d'avoir été gracié ou d'avoir purgé sa peine ou sanction. Le mandat parlementaire est incompatible avec le statut de fonctionnaire.

Les candidats doivent être présentés par deux électeurs inscrits et déposer une caution de 40 *taïa* (US\$160 environ), qui n'est pas remboursée au candidat obtenant moins du quart du nombre total de suffrages recueillis par le candidat élu.

En cas de vacance d'un siège à l'Assemblée en cours de législature, il est procédé à une élection partielle.

## Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

Les institutions politiques du Samoa-occidental établies par la Constitution de 1960 combinent les formes de la démocratie de type britannique avec des éléments de la structure sociale traditionnelle samoane. Du fait de l'absence de partis politiques, les candidats au Parlement mènent leur campagne individuellement; 45 des 47 parlementaires sont élus par environ 10 000 détenteurs du titre de *matai* (un *matai* étant le chef d'une *aiga*, unité familiale large, traditionnelle aux îles Samoa).

Le jour du scrutin, plus de la moitié des membres sortants ont perdu leur siège. La nouvelle Assemblée a ultérieurement élu M. Tupuola Taisi Efi au poste de Premier Ministre.